



BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

N/REF : **Circulaire n° 1/2011**

Objet : nouvelles plaques d'immatriculation serbes

Paris, le 14 janvier 2010

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2011, de nouvelles plaques d'immatriculation sont en vigueur en Serbie.

Elles se présentent désormais comme suit :



Pour les véhicules



Pour les remorques

Elles sont composées des éléments suivants :

1. Les lettres de la ville ;
2. Des chiffres allant de 0 à 9 ;
3. Des lettres issues d'une combinaison aléatoire ;
4. Le blason rouge sur lequel sont inscrites les lettres de la ville en alphabet cyrillique.

Les plaques d'immatriculation sont blanches et comportent, sur la gauche, une bande verticale bleue contenant les lettres internationales de la Serbie (SRB), inscrites en blanc. Le blason est rouge ; les lettres et les chiffres sont de couleur noire. Les lettres correspondent à l'alphabet latin et les plaques d'immatriculation peuvent comporter des X, Y et W.

Les anciennes plaques d'immatriculation resteront en circulation jusqu'au 31 décembre 2011. A compter du 1^{er} janvier 2012, seules les nouvelles plaques d'immatriculation seront considérées comme valides.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information aux services concernés et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Directrice,

Françoise DAUPHIN